

MAIRIE DE SAINT AULAIRE 19130 - SAINT AULAIRE



TEL 05 55 25 01 14

E-mail : mairie.staulaire@gmail.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 JUIN 2020

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	15
<u>Nombre de présents :</u>	15
<u>Nombre de procurations :</u>	0
<u>Nombre de votants :</u>	15

- Présents : Bernard SAGE, Julien BATY, Francis BORDAS, Sabrina CAUTY, Cyril COUMES, Vincent FLODERER, Nathalie FRAYSSE, Céline HACQUART, Philippe LAIR, Guillaume MALAVAL, Dominique MEYJONADE, Christophe POUCH, Manuela SALINAS, Virginie TAVARES, Eric VIDALIE
- Secrétaire de séance : Francis BORDAS
- ORDRE DU JOUR :
 - - Désignation des membres des commissions communales
 - - Désignation de conseillers délégués
 - - Désignation des conseillers Communautaires
 - - Désignation de délégués pour le Pays d'Art et D'Histoire Vézère Ardoise
 - - Désignation de délégués intercommunaux pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (SIAV), SIRTOM, SEBB (Syndicat Mixte d'Etude du Bassin de Brive)
 - - Fixation des indemnités des élus
 - - RODP pour GRDF de 539€
- QUESTIONS DIVERSES :
 - Site Internet

Ouverture de séance : 20h30

I / DELIBERATION POUR DESIGNATION DES MEMBRES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres des Commissions Communales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité:

Commission VOIRIE

- Philippe LAIR Vice-Président
- Christophe POUCH
- Eric VIDALIE
- Julien BATY
- Guillaume MALAVAL

Commission ECOLE/CANTINE/PERISCOLAIRE

- Cyril COUMES Vice-Président
- Vincent FLODERER
- Céline HACQUART
- Sabrina CAUTY
- Nathalie FRAYSSE

Commission FINANCE/LISTE ELECTORALE/FISCALITE

- Dominique MEYJONADE Vice-Présidente
- Christophe POUCH
- Nathalie FRAYSSE
- Francis BORDAS

Commission URBANISME/RESEAUX/ESPACES VERTS/DEVELOPPEMENT DURABLE

- Francis BORDAS Vice-Président
- Cyril COUMES
- Vincent FLODERER
- Julien BATY
- Eric VIDALIE
- Céline HACQUART

Commission ASSOCIATIONS/FETES/SPORTS

- Christophe POUCH Vice-Président
- Vincent FLODERER
- Manuela SALINAS
- Céline HACQUART
- Sabrina CAUTY
- Guillaume MALAVAL

Commission SOCIAL/AINES/JEUNESSE

- Nathalie FRAYSSE Vice-Présidente
- Sabrina CAUTY
- Manuela SALINAS
- Virginie TAVARES
- Vincent FLODERER

Commission COMMUNICATION

- Francis BORDAS Vice-Président
- Julien BATY
- Vincent FLODERER
- Manuela SALINAS

II / DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune de Saint-Aulaire lors des conseils communautaires de L'agglo du Bassin de Brive.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : Monsieur SAGE Bernard conseiller titulaire et Monsieur BORDAS Francis conseiller suppléant.

III / DESIGNATION DE DELEGUES INTERCOMMUNAUX POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VEZERE (SIAV)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune de Saint-Aulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : Monsieur POUCH Christophe délégué titulaire et Monsieur VIDALIE Eric délégué suppléant.

IV / DESIGNATION DE DELEGUES INTERCOMMUNAUX POUR LE SIRTOM

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune de Saint-Aulaire au sein du Syndicat Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : Monsieur SAGE Bernard délégué titulaire et Monsieur POUCH Christophe délégué suppléant.

V / DESIGNATION DE DELEGUES INTERCOMMUNAUX POUR LE SEBB (SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DU BASSIN DE BRIVE)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune de Saint-Aulaire au sein du Syndicat Mixte du Bassin de Brive.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : Monsieur BORDAS Francis délégué titulaire et Monsieur LAIR Philippe délégué suppléant.

VI / DELIBERATION POUR DESIGNATION DE DELEGUES POUR LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune de Saint-Aulaire lors du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale du Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- un délégué titulaire : Dominique MEYJONADE
- un délégué suppléant : Sabrina CAUTY

VII / DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire expose qu'il délègue une partie de ses fonctions selon les arrêtés municipaux du 04 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints aux maires et à un conseiller comme suit :

- Monsieur BORDAS Francis, 1^{er} adjoint, pour régler toutes questions relatives à l'urbanisme, aux réseaux, aux espaces verts, au développement durable et à la communication ;
- Madame MEYJONADE Dominique, 2^{ème} adjointe pour régler toutes questions relatives aux finances, aux listes électorales et à la fiscalité ;
- Monsieur LAIR Philippe, 3^{ème} adjoint pour régler toutes questions relatives à la voirie ;
- Monsieur POUCH Christophe, 4^{ème} adjoint pour régler toutes questions relatives aux associations, aux fêtes et aux sports ;
- Monsieur COUMES Cyril, 2^{ème} conseiller pour régler toutes questions relatives à l'école, à la cantine et au périscolaire.

VIII / DELIBERATION POUR FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction versées au maire ainsi qu'aux adjoints et conseiller au vu des arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints et conseiller au maire.

Considérant que l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus a été modifié par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels des établissements publics d'hospitalisation, passant ainsi de l'indice brut 1015 à l'indice brut 1022 au 1^{er} janvier 2017, puis à l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2019

Il est proposé de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1027, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer, à compter du 25 mai 2020 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit :

- Maire : **35 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : **10.7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : **10.7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : **8.25 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : **8.25 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseillers délégués : **5 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

IX / DELIBERATION POUR RODP 2020 ERDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la redevance GRDF - Année 2020 pour l'occupation du domaine public s'élève à 679.05€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce montant et charge Monsieur le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

QUESTIONS DIVERSES :

- Site Internet : Monsieur Le Maire explique que le site internet a été réactivé via OVH, avec l'aide de Mme JEANNEAU (personne qui a créé le site initialement) mais qu'il est en cours de restauration. Un questionnaire sera fait auprès des associations pour savoir s'ils veulent communiquer sur le site.

Monsieur FLODERER demande combien cela coûte à la commune. Monsieur BATY l'avise que la commune paye 35€ pour l'hébergement et 8€ pour le nom de domaine. Monsieur FLODERER demande également si l'on peut diffuser avec des listes de diffusion. Monsieur BORDAS explique que toute option ferait augmenter le tarif de base. Et précise qu'il faudra en parler lors de la réunion de la commission communication.

- Monsieur BORDAS informe le conseil municipal que les adjoints tiendront des permanences en mairie les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 9h à 12h. Il explique également que la dotation de masques de la CABB étant terminée, la distribution au public se fera les samedis 13, 20 et 28 juin 2020 de 9h à 12h.

- La commission voirie organise le rangement du local technique le samedi 13 juin. Qu'il faudrait s'informer pour évacuation des déchets à la déchèterie ou location de benne. Madame TAVARES intervient en précisant que les locations se font chez la société ARBRE.
- Monsieur BORDAS informe le conseil municipal concernant le camion qui est en réparation (obligation pour la contre visite du contrôle technique).
- Monsieur le Maire avise le conseil qu'une tondeuse a été achetée. Il explique également que lors du passage de l'épareuse celle-ci a été endommagée, un devis de 720 euros est en cours pour la réparer.
- La commission communication signale au conseil que la page Facebook de la commune va être ouverte au public.

La séance est levée à 21H30

Le Maire,

Bernard SAGE

